

voir. Je poserais cette question à nos collègues de gauche: Quelles mesures le Gouvernement a-t-il négligé de prendre pour le bien général depuis qu'il est au timon des affaires? Le peuple est disposé à donner au Gouvernement toute la latitude nécessaire dans les circonstances, conformément aux idées démocratiques qui sont les nôtres. Il y a un vieil adage qui dit: il n'est rien de tel que balai neuf. Si le résultat des dernières élections partielles est un indice certain, le corps électoral a montré qu'il ne regrettait rien de son œuvre du 6 décembre 1921.

On a critiqué dans certains milieux—très injustement selon moi—l'attitude du premier ministre à propos d'une dépêche reçue l'automne dernier de M. Winston Churchill, à cette époque membre du cabinet de M. Lloyd George, et posant pour la forme la question de savoir si dans le cas où l'Angleterre enverrait des soldats dans le Proche Orient, le Canada agirait de même immédiatement. J'approuve cordialement et je suis sûr que le pays approuve aussi de tout cœur la réponse du premier ministre que le Parlement doit être préalablement consulté. S'il avait agi autrement il aurait porté atteinte non seulement au principe bien établi du gouvernement responsable mais aussi à l'esprit même de la Société des nations. Car la Société des nations dont le Canada fait partie n'a pas eu l'imprudence de promettre qu'elle pourrait de sa propre volonté mettre un terme à la guerre. Un de ses principes les plus importants est qu'en cas de danger de guerre la Société demandera aux puissances ennemies de réfléchir, d'attendre, de méditer, de peser et de discuter les mérites et les démérites de la question qui forme l'objet du litige pour voir s'il n'y aurait pas un moyen honorable de le régler. Le premier ministre eut agi tout à fait contrairement à cette sage manière de traiter de dangereux conflits internationaux, si sans convoquer le Parlement, il avait engagé le Canada dans une guerre hâtivement et sur le simple envoi d'un télégramme.

Naturellement, mention est faite du choix d'un nouveau bureau d'administration de notre réseau des chemins de fer nationaux et qu'aus sitôt que possible la réunion du Grand-Tronc aux autres lignes du réseau doit être complétée. En Nouvelle-Ecosse—et cela ne causera aucune amertume aujourd'hui si j'en parle comme d'un fait historique—la Confédération nous a soudainement entouré de ses bras, bien que nous n'eussions jamais consenti à une telle fréquentation, et naturellement nous en avons été profondément offensés parce que nous sommes une population modeste. Actuellement, cet accroissement immense de l'administration publique des chemins de fer,

[M. Putnam.]

d'une longueur approximative de 2000 milles jusqu'à 22,000 milles a été imposé aux Provinces maritimes sans demander d'aucune façon leur consentement et la Nouvelle-Ecosse particulièrement s'est prononcée contre ce mouvement à la toute première occasion qu'elle a pu le faire. Mais, monsieur l'Orateur, bien que la population de ma province soit d'avis que ces deux opérations ont été très fâcheuses pour elle au point de vue économique, mes concitoyens comme de bons et loyaux Canadiens sont disposés aujourd'hui à tirer le meilleur parti de ces mauvaises acquisitions et ils s'attendent à voir donner un essai raisonnable à l'exploitation des chemins de fer par l'Etat. Sous cette nouvelle administration qui travaillera autant que la loi et les circonstances le permettront d'accord avec le Gouvernement, j'ai confiance que l'on fera un essai loyal de l'exploitation des chemins de fer par l'Etat.

Pour nous, habitants des Provinces maritimes, nous avons attendu longtemps la réalisation de ce que nous croyons nos justes droits et en m'exprimant ainsi, je ne m'attends pas à ce qu'un honorable député me dise que j'exprime une opinion régionale. Je suppose qu'en Russie, le fait de signaler une injustice et d'en demander le redressement pourrait être considéré comme une question d'intérêt local et que le réformateur pourrait n'avoir qu'un court répit devant le peloton d'exécution: mais au Canada, on ne doit jamais considérer d'intérêt local le redressement d'un grief dont on souffre dans un milieu quelconque.

M. HANSON: L'honorable député veut-il me permettre une question?

Quelle est son attitude au sujet de l'entrée du chemin de fer Intercolonial dans le réseau des chemins de fer nationaux étant donné ses déclarations personnelles dans le *Halifax Herald* au cours de l'automne de 1921.

M. PUTNAM: Je me fais un plaisir d'appréhender à mon honorable ami que j'étais précisément de l'opinion du ministre des Travaux Publics de l'administration précédente M. McCurdy, pendant l'élection dans mon comté. Il a dit dans son manifeste électoral: Rendez-nous le bureau-chef de l'Intercolonial à Moncton. J'ai dit à mon honorable ami que sur la question de la réunion du chemin de fer comme sur la question de la Confédération, je ne me propose pas de marcher à tâtons quelle que puisse être sa propre attitude. Je lui ai dit et je ne vois pas pourquoi il me pose cette question maintenant, que nous nous proposons de nous tirer du mieux que nous pourrions d'un mauvais pas, comme l'a fait Joseph Howe pour la Confédération.